

LE CHANERU

JOURNAL MUNICIPAL

Mars 2022

MOT DU MAIRE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) fixe à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien les règles à respecter pour aménager et construire.

Ces règles concernent les espaces résidentiels, économiques, agricoles, naturels, d'équipements et visent à garantir la préservation des ressources et du cadre de vie du territoire.

Ce PLUI tient lieu également de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour déterminer plus précisément la politique en matière de logements (parcs public et privé).

Ce nouveau document a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021. Il est d'ores et déjà exécutoire.

A Chanay, le PLUI-H va permettre l'aménagement de deux emprises foncières importantes, propriétés de la commune. La première est située derrière la mairie (2,8 hectares) et la seconde sur le champ de Chêne (1,8 hectares).

Ce dernier est actuellement mis à la disposition de la MGEN sous couvert d'un bail emphytéotique.

Il fait l'objet de discussions entre la municipalité et la MGEN en vue d'une résiliation anticipée du bail.

Cette année 2022 reste marquée par les effets de la crise COVID que nous vivons depuis deux ans. Les contraintes que nous subissons continuent d'affecter tous les domaines de la vie quotidienne, le travail, l'école, les relations familiales ou amicales, la mobilité ou l'accès aux services. De manière différenciée nous sommes tous ainsi touchés, individuellement ou collectivement, par cette situation de vigilance sanitaire.

Dans ce contexte si particulier et difficile, je tiens en premier lieu à saluer tous les acteurs de la vie locale qui œuvrent et poursuivent leurs missions au profit de la collectivité.

- Merci aux agents communaux qui permettent à la commune d'offrir à ses administrés des services et un cadre de vie,
- Merci à l'équipe pédagogique, à laquelle j'associe les représentants des parents d'élèves, qui maintient la cohésion nécessaire de notre école,
- Merci aux présidents d'associations et à leurs membres qui s'adaptent en permanence aux contraintes qui leur sont imposées pour contribuer à l'animation de la vie locale,
- Merci aux bénévoles du CCAS, acteurs majeurs de la cohésion sociale au sein de la commune,
- Merci aux bénévoles de la bibliothèque municipale, lieu privilégié de rassemblement autour d'activités culturelles organisées au profit de tous.

A cet égard, je rends un hommage tout particulier à Claire Monaghan qui vient de quitter la direction de notre bibliothèque municipale, fonction qu'elle tenait, à titre bénévole, depuis 2011.

Je respecte sa décision tout en la regrettant, et lui adresse, au nom de la collectivité, mes sincères remerciements pour son investissement et son dévouement au cours de ces 11 dernières années, au service de tous.



Outre la gestion des affaires courantes, la mise en œuvre du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal sera l'une des priorités de la municipalité en 2022.

Par ailleurs, la délocalisation annoncée du centre MGEN, présent à Chanay depuis 1956, vers Valserhône à l'horizon 2024/2025, constitue une préoccupation majeure des élus communaux.

Après s'être en permanence adaptée aux besoins inhérents à la présence du centre, Chanay doit se résoudre aujourd'hui à tourner les pages de 70 ans de son histoire.

La municipalité ne peut pas rester indifférente au devenir de ce site, propriété MGEN, en raison de sa position centrale au sein du village, et de sa dimension historique.

Mais elle a conscience que la taille de l'emprise foncière, ainsi que l'ampleur de certains bâtiments mais aussi leurs caractéristiques architecturales rendent toute requalification problématique.

L'appréhension, voire l'inquiétude que peuvent manifester les élus ainsi que les habitants de la commune, sont légitimes, en raison des incertitudes liées aux conséquences réelles du départ de la MGEN.

Pour cette raison, il convient d'anticiper au mieux cette transition qui, pour l'avenir de la commune de Chanay, est de la plus haute importance.

La municipalité compte aborder avec la MGEN les différents volets de ce dossier dans un esprit constructif et de considération mutuelle.

LE MAIRE,
HENRI CALDAIROU



PAROLE AUX CHANERUS...

Nous avons décidé de donner la parole aux Chanerus pour connaître leur perception de la commune. Nouveaux ou anciens, jeunes, moins jeunes, la parole est à vous dans cette rubrique. Pour ce numéro, nous avons choisi de donner la parole à Aurore, nouvellement arrivée sur la commune.



Aurore à la bibliothèque avec René Adam

Depuis quand êtes-vous installés à Chanay ?

Nous avons emménagé en juillet 2021 afin que nos deux garçons puissent effectuer la rentrée de septembre. Cependant, comme nous avons obtenu les clefs en juillet 2020, nous avons pu aménager la maison pendant un an, notamment lors des week-end et des vacances.

Qu'est-ce qui vous a déterminés à déménager ?

Notre choix a été guidé à 90 % en fonction de nos enfants. Nous avons habité à Annemasse pendant 10 ans mais la vie urbaine en appartement devenait pesante. Nous éprouvions le désir de changer pour une vie plus calme avec un rythme différent.

Nous avons aussi envie d'être plus proches d'un environnement naturel. Parallèlement, j'ai quitté mon emploi d'aide soignante pour me consacrer davantage à ma vie de famille et avoir le temps de me tourner vers des activités autres que professionnelles.

Pourquoi avoir choisi Chanay ?

Chanay est proche de la Suisse où mon mari travaille, de plus c'est une commune facilement accessible en train ou par l'autoroute. La présence de l'école communale a principalement déterminé notre choix, de même que celle des premières commodités : la poste, l'épicerie et aussi la bibliothèque car nos deux garçons sont de grands lecteurs.

Comment avez-vous été accueillis ?

Dès notre arrivée, nos plus proches voisins se sont présentés. La rentrée des classes m'a permis de connaître des parents d'élèves et plus particulièrement ceux des amis de nos enfants.

Nos garçons aimant lire, nous avons rapidement fréquenté la bibliothèque lors des 4 heures d'ouverture hebdomadaire ; j'ai pu ainsi rencontrer d'autres habitants de Chanay. Nous avons aussi apprécié le temps d'accueil des nouveaux arrivants organisé par la municipalité.

Comment percevez-vous la vie du village ?

Je trouve que la vie associative y est très riche mais peut-être manque-t-elle de visibilité pour les nouveaux venus comme nous. Sans doute faudrait-il insister sur la communication, veiller à ce que chacun puisse avoir connaissance de tout ce qui se passe dans le village même s'il y a déjà beaucoup d'infos données sur différents supports : le Chaneru, le site de la mairie, Panneau Pocket, les affichages.

Mais beaucoup d'informations passent inaperçues : peut-être pourrait-on utiliser davantage la bibliothèque comme lieu d'informations sur les activités des associations, les initiatives individuelles, toutes les propositions qui existent sur Chanay.

Quels sont vos projets ?

Le rythme de la vie à Chanay nous convient bien. J'ai le temps de m'occuper de mes enfants. Mon mari n'est pas trop loin de son travail et il peut profiter du calme du village le week-end. Quant à moi, j'ai eu la chance d'être sollicitée pour être bénévole à la bibliothèque municipale de Chanay.

Je suis heureuse de m'y investir et de pouvoir faire de nouvelles rencontres dans un projet à construire ensemble. Je vais, dans ce cadre, suivre des formations financées par le département qui vont me permettre de m'ouvrir à d'autres activités sans sacrifier ma vie de famille.

ELISABETH JEAMBENOIT

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE !

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau depuis le 22 janvier dans des locaux réaménagés, pour redécouvrir nos collections variées pour les petits et grands lecteurs de 0 à 110 ans.

Inscriptions et prêts gratuits, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer les mardis de 16h 30 à 18h 30 et les samedis de 10h à 12h. Respect des mesures sanitaires du moment en vigueur, mais aussi et surtout assurance de passer un moment sympathique seul, en famille ou entre amis. Toute l'équipe des bénévoles travaille pour vous accueillir dans un lieu chaleureux et confortable, vous préparer des guides pratiques, enrichir les collections, mettre en place de nouveaux services et vous proposer des animations régulières et diverses. Nous nous formons en parallèle dans de nombreux domaines pour être des guides de qualité lors vos visites ou dans le cadre de nos échanges.

Au programme du mois de mars, prix « Graines de lecteurs » :

Le 12 mars 2022 à partir de 10h30, animation pour les petits de 0 à 3 ans, lecture animée et vote pour l'histoire qu'ils auront préférée. Le 19 mars à la même heure, lectures d'histoires pour les 3-6 ans, qui éliront eux aussi leur ouvrage préféré.

AU PLAISIR DE VOUS RECEVOIR !



RENDEZ-VOUS AVEC L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

« PIN-PON... PIN-PON ... Quand j'serai grand, j'veux être pompier ! »

Quel est l'enfant qui n'a pas émis ce souhait en faisant rouler son magnifique camion rouge reçu en cadeau à Noël ? Foncer à toute allure pour éteindre un incendie imaginaire en imitant la sirène à deux tons : ils sont nombreux à s'être vus dans cette situation ! Et certains ont concrétisé ce rêve...

A Chanay, 12 pompiers sont actuellement en activité, deux nouvelles recrues en 2021 dont une femme, sous la responsabilité de leur Chef de Corps : **Jean BORNARD**.

Tous sont volontaires et bénévoles pour répondre aux alertes, 24h/24h ; 80% de ces alertes concernent des interventions de secours aux personnes et les 20% restantes se répartissent entre les accidents de la route, la protection des biens en cas d'inondations surtout et les incendies, majoritairement des feux de broussailles.

Si, à Chanay comme ailleurs, le feu n'est plus aujourd'hui la source principale des interventions, l'action des pompiers est toujours aussi utile, toujours aussi louable et mérite d'être saluée.



J.M Pacaud-Jean Bornard-Noël Fleury

Une section d'apprentissage est ouverte aux jeunes enfants à partir du collège (11/12 ans) et leur permet, après 4 ans passés dans cette section, d'être candidats au brevet de Jeune Sapeur-Pompier. Ce brevet en poche, ils peuvent rejoindre le Corps proprement dit.

Ils deviendront alors sapeur-pompier en titre et pourront le rester, s'ils le souhaitent, jusqu'à l'âge de la retraite : 60 ans, ou 65 ans s'ils sont gradés.

Arrivés à ce stade, ils auront tout loisir de se consacrer à « l'Amicale des sapeurs-pompiers », cette association à part entière, indépendante du Corps lui-même, mais qui lui est indispensable.

Mais quel est donc le rôle exact de cette association ?

C'est à son président, **Jean-Michel PACAUD**, et à son vice-président, **Fleury NOËL**, que nous nous sommes adressés pour en savoir plus.

A Chanay, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a été créée en 1938 ; elle regroupe les pompiers actifs et les anciens ayant assuré au moins 10 ans de service. L'association compte donc aujourd'hui 20 membres (12 actifs et 8 anciens).

L'objet social, prévu dans les statuts, est avant tout de « créer, organiser et animer le côté festif du groupe aux fins de subvenir aux frais des fêtes, réunions et sorties ayant pour but l'instruction des sapeurs ou le resserrement des liens de bonne camaraderie ».

Cet aspect festif est une composante indispensable au bon fonctionnement du Corps des pompiers ; il entretient le bon moral des actifs et leur bonne cohésion, conditions d'une bonne efficacité.

L'Amicale va ainsi prendre en charge l'organisation plus ou moins formelle des moments conviviaux qui suivent les interventions sur le terrain ; au cours de ces moments de partage, chacun pourra exprimer son « ressenti », ses appréhensions, ses rendus d'expériences, faire état de ses actions, exprimer ses interrogations et éviter ainsi de rester seul avec ses questions, voire ses angoisses.

Le rôle essentiel de l'Amicale est donc le maintien de cet esprit de famille et de Corps, si nécessaire à la bonne marche de l'ensemble du groupe car, comme le dit le Chef de Corps en rappelant ce proverbe africain : « Si tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Enfin, l'Amicale reçoit également les dons de particuliers ayant bénéficié des services des sapeurs-pompiers et ayant à cœur de les en remercier.

Pour son financement, l'Amicale utilise plusieurs sources :

- La première, et non la moindre, est la rémunération que verse la commune en règlement des vacations effectuées par les sapeurs-pompiers ; théoriquement attribuée à chacun d'eux, en fonction de son nombre de sorties, elle est versée directement à l'Amicale, avec leur plein accord,

- La deuxième source de financement est la vente traditionnelle des calendriers sur lesquels chacun peut reconnaître les membres actifs,

- La troisième source de financement vient des ventes annuelles de diots, de pains et tartes cuits dans les fours de la commune, et qui connaît toujours un vif succès.

La prochaine vente est prévue au début du mois d'avril 2022 (le 9 a priori), si toutefois aucune contrainte sanitaire ne vient contrecarrer ce projet.



Tous ces gains permettent l'organisation des réunions d'échanges évoquées plus haut ainsi que les repas annuels avec les familles, et un voyage tous les deux ans avec les conjoints.

On ne peut, enfin, parler de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sans évoquer les festivités de la Sainte Barbe à l'organisation desquelles l'Amicale prête main-forte...

Suite page 4



Autour du 4 décembre, en effet, les Sapeurs-Pompiers célèbrent leur sainte patronne. Cette jeune vierge vivait au III^{ème} siècle et son père, païen intolérant, ne supportait pas sa conversion à la foi chrétienne.

Après avoir fait torturer sa fille, ce père, particulièrement cruel et intransigeant, a tenu à la décapiter lui-même ; immédiatement après ce crime, il a été foudroyé.

Par cette intervention divine contre son père, Sainte Barbe a été déclarée « Puissance de feu » et est devenue la patronne des pompiers.



A l'occasion de sa fête, les casernes de pompiers de Seyssel, Angletfort, Corbonod et Chanay s'unissent pour célébrer la Sainte, à tour de rôle, dans chacune des quatre communes :

un défilé regroupant une cinquantaine de participants avec une douzaine de véhicules parcourt la commune d'accueil. Une remise de médailles et une réception clôturent la cérémonie.

En 2022, c'est Chanay qui accueillera cette manifestation et nous y serons présents !

D'ici-là, c'est mi-avril que nous retrouverons nos pompiers, étymologiquement « gardiens de la pompe à incendie » autour des pains, des diots et des tartes, pour soutenir leur action.

En ce début d'année, le souhait que nous pouvons émettre est que de nouveaux volontaires rejoignent le Corps des pompiers de Chanay : c'est le vœu que nous formulons très égoïstement pour garder le plus longtemps possible une caserne de pompiers à Chanay.

BRAVO ET MERCI À EUX

CLAUDE ROUX



Samedi 20 novembre 2021 Nettoyage de la commune, organisé par le Conseil Municipal des jeunes.

Le repas des anciens s'est tenu le jeudi 9 décembre 2021, à la salle des fêtes du village. C'était une belle occasion pour la municipalité d'honorer nos aînés en passant une agréable journée autour d'une bonne table avec eux, après les périodes difficiles de confinements.

Ce déjeuner annuel est offert aux Chanerous de plus de 70 ans, par la Comité communale d'action sociale (CCAS), dans une ambiance festive, conviviale et sympathique. Ceux qui ne pouvaient pas y assister ont bien sûr reçu un colis de gourmandises à leur domicile comme en 2020.



Aux côtés de Monsieur le Maire Henri Caldairou, Robert Chapuis Adjoint à la vie locale, plusieurs conseillers municipaux, les agents territoriaux et les bénévoles membres du CCAS, étaient tous à ce rendez-vous traditionnel, pour entourer les 56 convives et s'assurer que chacun apprécie bien ce moment de retrouvailles.



11 novembre 2021 - Journée nationale de Commémoration de la Victoire du 11 novembre 1918 et de la Paix, Hommage à tous les morts pour la France.

MARIAGES

- Benoit Héloïse & Fresneau Jérôme
- Lydia Bensalah & Boussard Rody,
- Leskinen Valpuri & Billet Jérôme
- Girardot Maïon & Jaquelin Pierre
- Miginiac Christelle & Kittikhoun Lucien

NAISSANCES

BOUSNINA HANA, AMBRE
POLLARD TAHÏSS

DÉCÈS

- Contréras (épouse Coquard) Monique,
- Coquard Robert Félix,
- Frenaizin André, Eugène
- Garnier Simone, Marie

DEVOIRS CIVIQUES

- Dimanches 10 et 24 avril 2022 : Élections présidentielles
- Dimanche 24 avril 2022 : Journée Nationale du souvenir de la Déportation
- Dimanche 8 mai 2022 : Journée nationale de commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- Dimanches 12 et 19 juin 2022 : Élections législatives
- Samedi 2 juillet 2022 : Cérémonie commémorative des combats de juillet 1944 au Col de Richemond

AGENDA DU VILLAGE

- 17 mars 2022 : Bistrot Ambulant, 14h-17h30 par le CLIC
- 9 avril 2022 : Vente des pains, tartes, diots Sapeurs-Pompiers
- 21 mai Fête de la Nature : avec le CCAS, École et Associations du village
- 28 mai 2022 : Fête des Mère par le CCAS, Vente de fleurs et objets de décorations
- 10 juin 2022 au soir : Vente de Tapas par Richmond-Quad



AIR D'ECOLE

Jeudi 18 novembre 2021, nous avons reçu la visite d'un professionnel de l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat de l'Ain (ALEC 1).

Il est venu contrôler la qualité de l'air dans notre école et a pris de nombreuses mesures, dans les différentes pièces et à différents moments de la journée. Il s'agit d'une démarche obligatoire dans toutes les écoles de France.

Particules PM2.5 et PM10, ozone, bioxyde d'azote 2, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone : autant d'émissions qu'il est bon de surveiller...



Cette visite de contrôle a été l'occasion d'observer une grande différence entre la qualité de l'air avant le début de la journée de classe et celle mesurée 1 heure et demie après, juste avant la récréation.

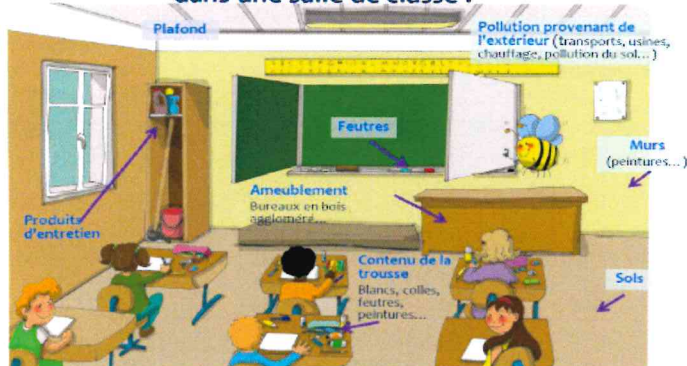
Nous avons constaté qu'il suffit de quelques minutes seulement pour que les valeurs affichées sur l'écran du testeur

s'effondrent, même lorsque l'on est loin des fenêtres.

Les particules suspendues dans l'air étant invisibles à l'œil nu, nous n'avons pas toujours conscience des effets que notre environnement peut avoir sur notre santé ou notre bien-être. Les variations des valeurs chiffrées de l'appareil ont permis de constater que nos faits et gestes ont des incidences sur la qualité de l'air que nous respirons.

Le savez-vous ? L'air intérieur est bien plus pollué que l'air extérieur.

Qu'est-ce qui pollue l'air intérieur dans une salle de classe ?



En effet, il y a de nombreuses sources de pollution dans une école : la respiration des êtres vivants qui s'y trouvent, les matériaux dont sont faits les bâtiments et le mobilier, les objets utilisés, comme les tapis de sport, et également les encres, les colles, les peintures, le gel hydroalcoolique ou les produits d'entretien.

Il est donc important d'adapter la fréquence et la durée de l'aération aux activités pratiquées : les activités artistiques, la pratique sportive, l'entretien des locaux nécessitent une plus grande vigilance par rapport au renouvellement de l'air.



Les expérimentations scientifiques ont montré qu'un air non régénéré provoque une baisse de l'attention, une difficulté à réfléchir, à mémoriser et agit également sur le bien-être des personnes.

Une courte aération produit parfois le même effet sur la concentration qu'une récréation... Alors utilisons cette découverte pour aider notre cerveau à se relancer quand il a tendance à s'endormir !

Il y a besoin d'aérer moins longtemps lorsqu'il fait plus froid dehors. Plus la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur est importante, plus elle provoque un déplacement rapide de l'air. Tant mieux, cela limite l'entrée du froid dans la pièce !

La bonne qualité de l'air est d'autant plus importante dans une école que c'est lors de l'enfance que se développent les alvéoles pulmonaires. Elle représente un enjeu de santé publique !

Nous avons aussi reçu de bonnes nouvelles concernant notre village et notre école :

La qualité de l'air à Chanay est très bonne et celle des pièces inoccupées de l'école est très proche de l'air extérieur.

Il n'y a pas d'accumulation de polluants la nuit, comme c'est parfois le cas dans certains bâtiments.



Dans la partie la plus ancienne de l'école, les fenêtres laissent l'air extérieur s'infiltrer, ce qui produit une ventilation naturelle. Ce n'est pas l'idéal pour le budget chauffage, mais c'est bon pour la santé...

Nous pouvons donc nous réjouir de ce que nos enfants ont un excellent cadre de vie et de travail et par conséquent, des conditions extrêmement favorables à leur santé et leur développement.

A nous de profiter de cet environnement de qualité pour leur offrir les activités et stimulations qui leur permettront de bien grandir et de s'épanouir.

NATHALIE DUPILLE



VOTRE JOURNAL

Le comité de rédaction du Chaneru recherche tout document relatif à l'histoire et au patrimoine de la commune : portraits, photos, cartes postales, timbres, courriers privés, témoignages écrits ou oraux, etc. Et aussi, des initiatives menées par les Chanerens et leur savoir-faire...

CONTACT : MAIRIE DE CHANAY



RETOUR SUR UN HIVER À SUR-LYAND

L'hiver, pour moi, rime avec feu de bois, raclette et chocolat chaud, glissades et sourires d'enfants, tandis que les plus grands s'émerveillent devant des paysages d'un blanc immaculé et d'un calme reposant...

Je connais un bel endroit qui peut réunir tout cela à la fois, à moins de **20 minutes de Chanay**, c'est à Sur-Lyand. Je vous y emmène ?

Perché à **1250 mètres d'altitude** avec un point culminant à **1350 mètres**, le domaine nordique est une station conviviale, nichée dans un cadre naturel préservé, avec une vue panoramique unique sur la chaîne des Alpes notamment.

Une large palette d'activités vous attend en toutes saisons pour profiter des plaisirs et des bienfaits de la montagne, à deux pas de chez nous. En hiver, ce sont **17 km de pistes de ski de fond** damées pour la pratique du skating ou du ski classique. Le tout est complété par un espace ludique pour les groupes ou les débutants.

Quatre itinéraires (15km) sont dédiés à la pratique de la raquette ou de la marche simple, et un nouvel itinéraire mixte ski de randonnée/raquettes permet de relier Grange d'en Haut ou le chalet d'Arvières. Enfin, la piste de luge est vraiment belle, avec vue imprenable par beau temps sur le massif du Mont Blanc et le lac du Bourget.



Un espace de location est ouvert pendant la période hivernale tous les jours de 9h30 à 17h pour acheter votre forfait et louer tout le matériel nécessaire.

Une salle hors-sac est également ouverte à tous en saison hivernale. Sinon, n'hésitez pas à aller déjeuner ou goûter à l'auberge située au départ des pistes. Le domaine nordique de Sur-Lyand, c'est aussi un endroit animé, avec divers stages organisés pour les enfants pendant les vacances scolaires, certaines sorties ponctuelles pour les adultes, mais aussi et surtout **la Fête de la neige** qui se tient normalement chaque année vers la mi-janvier.

La 14ème édition s'est tenue le 16 janvier 2022. Chiens de traîneau, fatbike, initiation au ski de fond et aux raquettes. Le tout à prix tout doux pour une journée mémorable pour toute la famille.

Belles découvertes à vous !

STÉPHANIE COURIVAUD

Renseignements et réservations auprès de Haut Rhône Tourisme. Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter : Haut Rhône Tourisme 04.50.59.26.56 (Seyssel) 04.50.32.26.40 (Frangy), contact@hautrhone-tourisme.fr, www.hautrhone-tourisme.com, Le Belvédère de Sur-Lyand (auberge) : page Facebook, tel 06.58.30.77.60

AIDES DE LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS

Les aides de la commune aux associations locales sont encadrées par différentes dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Toute association déclarée et immatriculée peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement ou au financement d'activités.

Ces subventions peuvent être de plusieurs types :

- Directe, en numéraire, lorsque la commune verse de l'argent à l'organisme associatif,
- Indirecte, en nature, lorsque la commune apporte des moyens matériels ou humains à l'organisme associatif ou lui assure une prestation de services.

Ces aides ne sont jamais automatiques. Il n'existe aucun droit, ni à la subvention, ni à son renouvellement, et la collectivité n'est pas tenue de motiver son refus.

Pour en bénéficier, l'association doit en faire la demande et répondre à des critères fixés par la municipalité.

Les aides en numéraire peuvent avoir plusieurs formes :

- Subvention de fonctionnement pour la gestion courante de l'association,
- Subvention par action pour une activité ou un projet spécifique,
- Subvention d'investissement pour un équipement nécessaire à l'activité de l'association.

En nature, elles soutiennent le fonctionnement de l'association par la mise à disposition :

- De matériels ou moyens techniques,
- De locaux appartenant à la collectivité à titre permanent ou pour des manifestations ponctuelles,
- De personnel.

Ces aides en nature sont subordonnées à la conclusion d'une convention entre l'association et la collectivité. Le maire détermine librement leurs conditions, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal, quant à lui, fixe la contribution due à raison de cette utilisation.

Un contrôle a posteriori est exercé par la commune qui, en général, sollicite de l'association bénéficiaire une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que le document faisant connaître les résultats de l'activité.

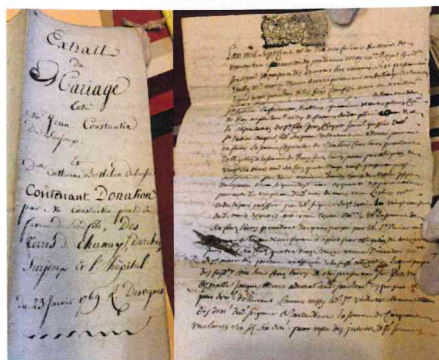
A Chanay, ses capacités étant limitées, la municipalité concentre ses aides, directes et indirectes, sur les associations œuvrant principalement dans les domaines de la culture et de l'éducation, ou contribuant à une mission d'intérêt collectif ou de service public.

N'étant pas en capacité de répondre à toutes les demandes, le partage de locaux entre associations est devenu la règle, ces dernières ayant toujours la possibilité de rechercher dans le domaine privé une réponse mieux adaptée à leurs besoins.

HENRI CALDAIROU

LE PASSÉ ENTRE NOS MAINS

Cet été, la mairie a reçu un trésor : le marquis Bruno de Quinsonnas-Oudinot nous a confié deux cartons d'archives conservés dans les greniers de son château du Touvet. Elles concernent majoritairement Chanay et les communes alentours. Décision a été prise de dépouiller l'ensemble de ces documents, et une équipe très motivée s'est mise à la tâche.



Les documents nous renseignent pour la plupart sur les activités administratives et financières de la famille de Quinsonnas, propriétaire du château de Chanay de 1829 à 1918.

Nous apprenons ainsi que les comtes se sont montrés, génération

après génération, de grands acquéreurs, voire dévoreurs de terre, achetant ici et là quelques ares à des cultivateurs de Vovray, Bocconod, Contamine, Dorches... mais aussi dans les communes alentours, L'Hôpital, Surjoux. Ils se sont constitué ainsi, avec une ténacité remarquable, un domaine fort important. Ces terres étaient ensuite, la plupart du temps, mises en bail à des cultivateurs et devenaient une source de revenus.

Nous avons décidé en premier lieu de classer ces documents par thème car le fouillis de ces cartons faisait penser au désordre que nous pouvons avoir dans nos papiers encore aujourd'hui... Et puis est venue l'heure de la découverte. Qu'y avait-il dans ces cartons ? Feuille après feuille, équipés, pour les plus cérémonieux, de gants en coton, nous avons précautionneusement déplié, déchiffré, lu quand c'était possible, établi des thèmes généraux, et classé.

Ces documents nous apprennent également que les Quinsonnas n'ont fait que perpétuer une habitude que possédaient déjà leurs prédécesseurs, Claude Lièvre, propriétaire du château avant les comtes de Quinsonnas, et la famille Constantin au XVIIIème siècle, coseigneur de Chanay et Dorches.

Nous avons également mis au jour un important et passionnant projet de captage d'eau, datant de la deuxième moitié du XIXème, comprenant études, plans, compte-rendus, dans lequel sont impliqués le comte, la commune et les habitants.



L'eau était déjà un enjeu de santé publique. Un nombre stupéfiant de documents juridiques a été découvert, témoignant de l'habitude qu'avaient nos ancêtres de faire appel à la justice pour régler leurs conflits. Autrement dit, ils se montraient autant, si ce n'est plus procéduriers que nous !

Les comtes, ainsi que les habitants, étaient régulièrement en procès les uns contre les autres : l'un proteste car il estime s'être fait dépouiller d'une partie de son héritage, l'autre car on lui a empoisonné ses poules ou son chien. Le comte lui-même avait régulièrement recours à la justice pour régler ses différends avec la municipalité ou le directeur de l'usine d'asphalte de Pyrimont.

Nous avons également suivi le cours de l'histoire de France. En effet, le Bugey est français depuis 1601, rattaché sous Henri IV.

L'examen de ces documents, pour une bonne partie officiels, nous renseigne sur le régime politique sous lequel ils ont été émis. Le plus ancien date de 1591 et s'est révélé pour l'instant indéchiffrable.

Jusqu'à la Révolution, les actes officiels débutent par l'immuable formule « Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, Salut ». Ensuite, nous voici en pleine Révolution, avec son système de datation si caractéristique, instaurant un ordre nouveau : un document est daté du 24 floréal an VII.

Et puis Napoléon arrive, héritier à la fois de la monarchie et de la Révolution : « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, empereur des français... ». S'ensuivent les Républiques, les Restaurations, Napoléon III...



Le cortège de l'Histoire est en marche à travers ces documents simples, témoins de la vie quotidienne, petites ou grandes préoccupations. En revanche, manquent les étapes de la vie personnelle des habitants du village.

En effet, nous n'avons trouvé qu'un seul acte de naissance et de baptême concernant Denis, fils de Jean Constantin (coseigneur de Chanay et Dorches), né en 1731. Rien d'autre, ni acte de naissance,

de baptême, de mariage ou de décès, événements pourtant si importants au cœur de nos vies.

Il est vrai que ces informations étaient généralement inscrites par les prêtres sur les registres paroissiaux. Il n'y avait pas de raison que les Comtes de Quinsonnas aient été en possession de ces documents, mais nous gardions quand même un petit espoir. Où se trouvent ces registres aujourd'hui ? Perdus, peut-être détruits. Peut-être réapparaîtront-ils un jour de façon surprenante, comme cela arrive parfois.

Notre mission d'archiviste n'est pas encore terminée. Le classement élaboré en premier lieu s'est avéré insuffisant pour répertorier finement les documents, il est encore à améliorer. Ensuite, il faudra statuer sur leur devenir. Certains relèvent de la vie privée de la famille de Quinsonnas et ne nous concernent pas.

Avec l'accord du propriétaire, d'autres pourraient trouver leur place aux Archives Départementales, afin de nourrir les recherches des généalogistes, scientifiques, personnes privées, pour lesquels ils seront précieux. Une chose est sûre : leur existence et l'histoire dont ils sont les témoins ne font que commencer.

CARINE BONHOMME

TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2020, la CCPB exerce en lieu et place de ses communes membres les compétences de l'eau et de l'assainissement.

Cette disposition fait suite à une obligation légale.

La mise en place de la « Régie des Eaux de la CCPB » a pour objet la protection de la ressource en eau à l'échelle intercommunale, de répondre aux nouvelles réglementations dans le domaine et de mettre ou maintenir à niveau l'ensemble des infrastructures existantes pour une meilleure gestion de l'eau.

Pour répondre à ces défis, le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, a décidé des augmentations tarifaires qui s'appliqueront à chacun d'entre nous.

A Chanay, ces évolutions apparaissent dans le tableau ci-dessous

		Tarifs pratiqués par la commune de Chanay en € (ht)	Tarifs 2022 en € (ht)	Variations
EAU	Part fixe	37,5	60	+ 60 %
	Part variable	1,43	1,48	+ 0,35 %
ASSAINISSEMENT	Part fixe	20	50	+ 150 %
	Part variable par tranche de consommation (2)	1,15	1,60 à 2,30	+ 39 à 100 %

Notes :

1. Les parts fixes correspondent aux abonnements et les parts variables aux m3 consommés.

2. La part variable en assainissement se décompose par tranches de consommation :

- De 0 à 120 m3 : 1,60 €/m3 (variation : 39 %),
- De 120 à 500 m3 : 2,20 €/m3 (variation : 91 %),
- > 500 m3 : 2,30 €/m3 (variation : 100 %).

3. Pour un foyer en assainissement collectif consommant 120 m3/an, la facture annuelle passe d'un montant de 367,10 € à 479,60 € (ht). Soit une augmentation de 112,5 € ht (+ 30 %).

La CCPB justifie ses choix par la nécessité de « mettre à niveau toutes les infrastructures existantes, dont beaucoup d'entre elles sont vieillissantes et nécessitent de gros travaux d'investissement ».

La commune de Chanay a toujours été en mesure de maintenir des réseaux efficaces et procéder aux investissements nécessaires, tout en maintenant un budget équilibré sur la base de tarifs raisonnables.

Pour mémoire, la réfection totale du captage de la source de la « Cote Billod », réalisée en 2019 à la veille du transfert de compétence, était une opération majeure.

Il semblerait donc que les installations les plus vieillissantes ne soient pas situées sur le territoire communal de Chanay, mais que leur mise à niveau soient partagées par l'ensemble des habitants de la CCPB.

Les habitants de Chanay devront faire preuve, comme nous y engage le Conseil d'Exploitation de la Régie des eaux du Pays Bellegardien, « de solidarité et d'esprit communautaire ... ».

HENRI CALDAIROU



5 nouvelles places de parking public - Rue de la Vie Vieille



20 octobre 2021-Visite de Mme Florence Blatrix-Contat, Sénatrice de l'Ain. En présence de Guy Larmanjat - Conseiller départemental du canton de Bellegarde

URGENCE - UKRAINE



Nous vous informons que la mairie de Chanay a décidé de faire partie des points de collecte de dons pour la population Ukrainienne en lien avec la Protection Civile.

La liste de dons établie par la Protection Civile est en mairie.

Vous avez aussi la possibilité de faire preuve de générosité via le site <https://don.protection-civile.org>

Les particuliers qui souhaiteraient faire part d'offres d'hébergement solidaire ou d'autres marques de solidarité pour accompagner les personnes déplacées d'Ukraine sont invités à se signaler sur le site. <https://parrainage.refugies.info>

Nous vous remercions sincèrement de votre mobilisation aux côtés de l'État dans l'organisation de l'accueil des ressortissants Ukrainiens.

IMPRESSIUM

Mairie de Chanay

Secrétariat

32 Route de Seyssel • 01420 CHANAY

Tel : 04.50.59.50.38

Site : www.mairie-chanay.fr